



A l'attention des parents d'élèves

Neulise, le 18/06/2020

Objet : Reprise obligatoire de l'école à partir du 22 juin
Fonctionnement des services périscolaires

Madame, Monsieur,

Suite à l'annonce faite par le Président de la République le 14 juin dernier, **tous les élèves devront retourner en classe à partir du 22 juin 2020.**

Durant cette crise sanitaire, les déclarations présidentielles ou ministérielles se sont succédées, cependant, ces annonces ne suffisent pas aux collectivités pour prendre les décisions associées. En effet, nous ne pouvons procéder à des évolutions, aménagements, réorganisations, non pas en fonction de discours, mais bien en lien avec des circulaires, arrêtés préfectoraux et protocoles sanitaires validés par les services de l'Etat. De fait, même si le Président de la République s'est exprimé le 14 juin, nous n'avons reçu les nouvelles consignes que ce jeudi 18 juin. De nombreux parents ont manifesté leur impatience à connaître quelles allaient être les nouvelles dispositions pour organiser leur vie professionnelle et familiale : je comprends parfaitement ce besoin d'information et cette nécessité d'organisation, mais côté municipal, il n'est pas possible de s'engager sans connaître ce qui est permis et ce qui ne l'est pas.

Depuis aujourd'hui, en relation avec les écoles, et dans le respect des règles édictées, la municipalité a procédé à l'organisation du retour **au fonctionnement habituel des services périscolaires**. C'est pourquoi, à compter du 22 juin, ces services reprendront normalement selon les modalités suivantes :

- Un accueil périscolaire du matin de 7h à 8h15 ;
- Une réouverture de la restauration scolaire avec la mise en place de 2 services (un service par école) ;
- Un accueil périscolaire du soir de 16h30 à 19h.

Les accueils périscolaires du matin et du soir se feront en extérieur si les conditions météorologiques le permettent.

Afin d'organiser au mieux la reprise attendue des services périscolaires, nous vous demandons d'inscrire vos enfants sur le site gestion-cantine.com pour la semaine prochaine et si possible, jusqu'au 03 juillet. Comme vous le comprenez, la nécessaire organisation à prévoir nécessite que vous inscriviez vos enfants dans les meilleurs délais, afin que nous puissions dimensionner les services de restauration notamment. S'agissant des services pour la semaine prochaine, les **inscriptions** devront être faites **au plus tard, le samedi 20 juin 2020.**

Aussi, votre attention est attirée sur le fait que le protocole sanitaire impose une capacité restreinte au restaurant scolaire, à la garderie, ainsi qu'une désinfection régulière : en conséquence, nous vous demandons d'utiliser ces services uniquement en cas de nécessité absolue (contraintes professionnelles notamment).

Pour toute question, ou si vous rencontrez des difficultés pour inscrire vos enfants aux différents services, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie par téléphone ou par courrier électronique.

Soyez assurés que les élu(e)s et les services de la Commune sont pleinement mobilisés pour que le retour à l'école se fasse dans les meilleures conditions sanitaires et sociales.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Maire



Hubert ROFFAT

